



**COMMUNE DE CABRIÈRES
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022 à 18H30**

Date de convocation : 29 août 2022

Date d'affichage : 29 août 2022

Membres présents : GAIRAUD Myriam, GABRIEL Cédric, HERNANDEZ Patrick, SOLER Michel, ROMANO Jérôme, PETER Eric, SALLES Agnès, TRINQUIER Philippe,

Excusé : 0

Pouvoir : 3

MALAFOSSE DONGUY Marie-lise à GAIRAUD Myriam, SALIC Lucie à SALLES Agnès, FONS Vivien à GABRIEL Cédric,

Secrétaire de séance : M PETER ERIC

Début de la séance : 18h40

Approbation du procès verbal de la séance du 1^{er} août 2022 : 11 voix pour

Ordre du jour

➤ **Appartement Presbytère :**

Préavis reçu de la part d'ADS informatique => se renseigner auprès du CFMEL pour voir la possibilité de résilier un bail avec une société encore en activité

Se renseigner pour la transformation du bail commercial en bail d'habitation.

Étudier la possibilité de céder le bâtiment à FDI Habitat moyennant un bail de 30 ans afin que ce bailleur puisse engager des travaux de rénovation que la commune ne peut se permettre financièrement

Réunir la commission Travaux pour évoquer les logements communaux et faire un point sur ceux-ci.

➤ **RIFSEEP et Document Unique :**

A traiter en priorité => Cédric GABRIEL va se procurer le DU du CD34 et s'en servir comme modèle pour rédiger celui de CABRIÈRES. Le document unique concerne les agents communaux et indique les mesures de sécurité à appliquer lors de leurs différentes tâches.

➤ **Abonnement téléphonique Agence Postale communale :**

La commune paye un abonnement téléphonique ancienne génération avec un prix élevé. Patrick HERNANDEZ va se renseigner si techniquement, la ligne fixe actuelle peut-être transformée en ligne ADSL avec accès à internet permettant ainsi à l'agent communal d'avoir de meilleures conditions de travail et d'accès à internet.

➤ **Nettoyage TIBERET :**

Un débroussaillage sera réalisé par les agents communaux avant le 27/09/22 date de la visite

sur site du service régional de l'archéologie et du service patrimoine du département de l'Hérault pour une visite conseil avant d'éventuels travaux de confortement du site.

➤ **Modification CDD agent d'accueil :**

Modification du contrat de l'agent d'accueil (augmentation de 8h30 à compter du 1er janvier 2023). Il faudra créer le poste.

➤ **Médiathèque :**

Validation de la fourniture et pose d'un adoucisseur d'eau afin de prévoir un arrosage fiable du toit végétalisé du bâtiment

Vérifier dans les pièces du marché s'il est prévu une avance forfaitaire pour les entreprises pour les différents lots suite à une demande d'avance d'une entreprise au motif de l'augmentation des coûts des matières premières

Publication le 01/09/22 des appels d'offres pour les lots menuiseries intérieures et menuiseries extérieures, le premier appel d'offre ayant été infructueux, date limite de réponse le 30 septembre

➤ **Éclairage public :**

Demande d'accompagnement auprès d'Hérault Énergies pour le projet d'extinction de l'éclairage public la nuit. Une réunion publique devra avoir lieu avant de lancer le dispositif.

➤ **Projet adhésion école de musique de PERET :**

Accord de principe pour que la commune de CABRIERES adhère en 2023 à l'école de musique de PERET sous conditions qu'une association soit créée avec les communes alentours souhaitant adhérer à cette école de musique afin de pouvoir verser une subvention au même titre que pour le club de foot ESC34

➤ **Antenne téléphonie Les Crozes : projet de convention avec Bouygues Télécom dans le cadre de l'opération New deal visant à supprimer les zones blanches**

Accord de principe du conseil municipal, en attente de l'avis technique de la Communauté de communes du Clermontois concernant le réservoir d'eau dont l'antenne sera à proximité.

➤ **ACCA projet de convention :**

Projet de convention pour le local de chasse transmis au président pour avis

➤ **Journée éco-citoyenne du 17/09/22 :**

Dans le cadre de la journée mondiale de nettoyage de déchets, la commune de CABRIERES souhaite participer à cet événement porté par la Communauté de communes et les communes de PERET et NEBIAN. Un rendez-vous est fixé le 17/9 à 10h au pont de Clermont pour un nettoyage citoyen des abords du parking et de la Boyne.

➤ **Choix projet parking route de Péret :**

Cédric GABRIEL a présenté au conseil municipal les 3 projets d'aménagements de parkings des randonneurs route de Péret instruits par les services du CD34 : Le CM valide la proposition 1 et est en attente d'un chiffrage budgétaire par le CD 34.

➤ **Règlement et tarifs du cimetière :**

Philippe TRINQUIER présente le nouveau règlement du cimetière de CABRIERES et du cimetière des Crozes. Il propose au CM des tarifs en fonction de ce qui se pratique dans les villages alentours

Tarifs validés en conseil :

- Concession cimetière vieux et cimetière neuf :
 - * 600 € pour 2 places : concession cinquantenaire
 - * 1 200 € pour 4 places : concession cinquantenaire
- Concession cinéraire : 1000 € pour 1 case : concession trentenaire
- **Point commission Finances - Budget – Personnel - Formation**
Augmentation du temps de travail hebdomadaire d'un agent administratif de 8,5h supplémentaire par semaine à compter du 01/01/2023
- **Point commission Information - Communication :**
Plan communal de Sauvegarde en cours de finalisation
Rendez-vous prévu avec COGITIS concernant la maintenance informatique de la mairie
Cabriérois en cours de rédaction
- **Point commission Éducation - Jeunesse :**
Rentrée effectuée le 01/09/22 : effectif de 51 élèves
- **Point commission Environnement – Culture - Patrimoine :**
Rendez-vous le 20/09/22 avec le service patrimoine du CD34 et Hérault Ingénierie concernant la mine de Pioch Farrus
Rendez-vous le 27/09/22 avec le service régional de l'archéologie et le service patrimoine du CD34 pour les travaux de confortement et de sécurisation de Tibéret
Réunion de chantier hebdomadaire le lundi matin pour les travaux de la médiathèque
- **Point commission Travaux – Bâtiments – Voirie - Réseaux :**
Entreprise à consulter pour réfection du chemin de Puech Camp => Eric PETER
- **Point commission Urbanisme :**
Délibération du SCOT ajournée en l'absence de suffisamment d'informations

Délibérations

39-2022 : Prêt d'objets archéologiques au musée national de la préhistoire -Exposition temporaire « Oxydes Couleurs et Métaux »- :

Le musée national de la préhistoire situé à LES EYZIES DE TAYAC (24620) sollicite la Commune de CABRIERES, dans le cadre d'une exposition temporaire « Oxydes, Couleurs et Métaux » prévue du 7 octobre 2022 au 9 mai 2023, pour le prêt d'objets archéologiques appartenant à la Commune.

Ces objets sont situés dans un local municipal et le fond archéologique est géré par le service archéologique de la DRAC Occitanie et l'Association des Amis de CABRIERES (ACAC).

La Commune prête gracieusement des objets (dont liste jointe) au musée national de la préhistoire qui s'engage à venir les chercher à ses frais et à les ramener aux mêmes conditions.

Une convention sera établie entre la DRAC et le Musée National de la Préhistoire sur les conditions de prêt de ces objets.

En échange, le musée s'engage à envoyer à la Commune de CABRIERES deux exemplaires du catalogue d'exposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

APPROUVE le prêt d'objets archéologiques (dont liste jointe) au Musée National de la Préhistoire dans le cadre d'une exposition temporaire « Oxydes, Couleurs et Métaux » prévue du 7 octobre 2022 au 9 mai 2023 aux conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à ce prêt.

40-2022 : Cimetières de CABRIERES – Règlement et tarifs

M. TRINQUIER, Conseiller municipal explique au Conseil que suite à l'installation d'un columbarium au cimetière de CABRIERES et au cimetière des CROZES, il convient de définir les modalités de délivrance des concessions.

Il propose d'établir un règlement général des cimetières de CABRIERES (CABRIERES : cimetière vieux et cimetière neuf - Cimetière du Hameau des Crozes), de fixer les tarifs d'acquisition des concessions pour les columbariums et de réviser les prix d'acquisition des concessions en pleine terre inchangés depuis 2002 (délibération du 09/01/2002)

Il propose de fixer les tarifs des concessions en pleine terre à 192 €/m², soit 600 € pour les concessions de 2,50 x 1,25 (3,125 m²) et à 240 €/m², soit 1200 € pour les concessions de 2,5 x 2 (5 m²) dans les cimetières de CABRIERES.

Les concessions seraient accordées pour une durée de 50 ans.

Aucune concession nouvelle en pleine terre ne pourrait être accordée au cimetière des CROZES ; celui-ci ne possédant plus d'espace disponible. En cas de rétrocession d'une concession à la Commune, l'emplacement libéré pourrait être attribué.

En ce qui concerne les concessions au columbarium, le prix de la case pourrait être fixé à 1000 €.

Les concessions seraient accordées pour une durée de 30 ans.

L'enregistrement des concessions de cimetière au Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement n'est plus obligatoire, toutefois, celui-ci reste possible, à la demande du titulaire. Dans ce cas, les frais supplémentaires feraient l'objet d'un règlement séparé.

Depuis 2008, les 2/3 des produits de l'octroi d'une concession étaient reversés au budget du CCAS ; 1/3 conservé au budget de la Commune.

La nouvelle répartition pourrait être de ½ au CCAS et ½ à la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir pris connaissance du projet de règlement et délibéré,

APPROUVE le règlement.

FIXE les tarifs de concessions en pleine terre applicables au Cimetière Neuf et Cimetière Vieux de CABRIERES :

* concession 2,50 m x 1,25 m : 600 €

* concession 2,50 m x 2 m : 1200 €

FIXE à 50 ans la durée des concessions en pleine terre.

DIT qu'aucune concession en pleine terre ne pourra être accordée au cimetière des CROZES en raison du manque d'espace disponible.

FIXE le tarif des concessions cinéraires applicable au cimetière de CABRIERES et au cimetière des CROZES à 1000 €/case.

FIXE à 30 ans la durée des concessions cinéraires.

DECIDE que le produit de l'octroi d'une concession sera porté pour ½ au budget de la Commune et pour ½ au budget du C.C.A.S.

AUTORISE Mme le Maire à signer le règlement.

41-2022 : Appartement 49 avenue de Clermont : Adoption projet de bail -Autorisation de signer-

Suite au départ de Mme Agata GUERRIERI et M. Thomas PERNIN, au 30/04/2022, la Commune a fait procéder à la réfection totale de la toiture et à l'isolation des combles. Les travaux étant terminés, Madame le Maire dépose sur le Bureau un projet de bail de location à conclure entre la Commune de CABRIERES et Monsieur Dominique JANER pour la location du local à usage d'habitation sis à CABRIERES 49 avenue de Clermont.

Ce bail prendrait effet le 19 septembre 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Ce bail serait consenti moyennant un loyer mensuel de 470 € révisable chaque année.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Mme le Maire,

Après avoir pris connaissance du document,

EN ACCEPTE les clauses et conditions qui y sont énoncées.

AUTORISE Mme le Maire à signer le bail et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération : « SCOT » : ajournée

Délibération « Approbation convention local chasse » : ajournée

Délibération : « Convention antenne téléphonie Les Crozes » : ajournée

Prochain CM : le 03/10/22.

Fin du conseil à 20h0

Le secrétaire de séance
Eric PETER



Le Maire
Myriam GAIRAUD

